



**Accord
Prévoyance** Complémentaire santé salarié
Couverture responsable

ma PRÉVOYANCE by SAFRAN

Des outils à votre disposition

Vous cherchez des tarifs de consultation, des adresses de médecins,

www.ameli-direct.ameli.fr

Vous cherchez des informations sur les centres mutualistes.

www.mutualite.fr

Passerelle Santé

Passerelle santé est une plateforme de services téléphoniques, mise à votre disposition, avec un numéro d'appel spécifique **pour les salariés du groupe Safran**. Une équipe répond à vos questions et vous conseille sur les professionnels de santé, les maladies, les démarches, les systèmes de soins... Vous pouvez également lui adresser par mail les devis que vous avez fait établir en dentaire et en optique, afin qu'elle vous donne une appréciation sur les tarifs proposés, par rapport aux prix moyens pratiqués dans votre région.

N° gratuit : **0 805 50 00 20**

safran@passerelle-sante.info

VOS REPRESENTANTS CFDT A LA COMMISSION DE SUIVI:

- Marc AUBRY / marc.aubry@cfdt-snecma.fr
- Philippe CELESTIN / philippe.celestin@cfdt-snecma.fr
- Jean-Marc LAVOIX / jean-marc.lavoix@cfdt-herakles.fr



**Accord
Prévoyance** Complémentaire santé salarié
Couverture responsable

ma PRÉVOYANCE by SAFRAN

Tous ensemble, Maitrisons nos dépenses de santé

Afin de maîtriser vos dépenses de santé, respectez le parcours de soin, après avoir déclaré au préalable votre médecin traitant.

Il ne faut pas hésiter à comparer les prix, que ce soit pour les soins dentaires, pour des montures ou des verres correcteurs...

DEMANDEZ DES DEVIS ET COMPAREZ...

Ensemble maîtrisons nos dépenses de santé, nos cotisations en dépendent !!!



Simulateurs de remboursement
disponibles en ligne sur :

ma PRÉVOYANCE by SAFRAN

www.maprevoyancebysafran.fr

Mot de passe : **SAFRANPREV09**

**Accord
Prévoyance** Complémentaire santé salarié
Couverture responsable

**"MUTUELLE DES SALARIÉS",
"DROITS ET DEVOIRS
DU MUTUALISTE"**

ma PRÉVOYANCE by SAFRAN

Une complémentaire santé
obligatoire de haut niveau,
qui couvre le salarié et sa famille.



coordination Safran



Accord Prévoyance Complémentaire santé salarié
Couverture responsable

ma PRÉVOYANCE by SAFRAN

Une couverture des dépenses de santé de haut niveau

La complémentaire santé du régime de prévoyance Safran permet de compléter les remboursements de la Sécurité Sociale

Rappel pratique :

Pour être remboursé automatiquement par la complémentaire santé, il suffit d'avoir donné votre accord à la CPAM.

Avec son système informatique **NOEMIE**, les informations sont directement télétransmises à votre mutuelle, qui procède au remboursement par virement bancaire.

Cas particuliers :

L'envoi de pièces justificatives à la mutuelle est nécessaire dans les cas suivants :

- Orthopédie et prothèses non dentaires : facture détaillée
- Frais dentaires : copie feuille de soins : facture détaillée
- Frais d'optique : prescription médicale : facture détaillée
- Cures thermales : prescription médicale : facture détaillée
- Forfait naissance : acte de naissance ou décision de justice autorisant l'adoption

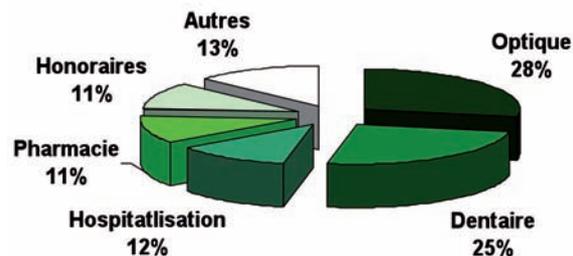


Accord Prévoyance Complémentaire santé salarié
Couverture responsable

ma PRÉVOYANCE by SAFRAN

Les prises en charge

La complémentaire santé vient compléter le remboursement de la sécurité sociale. Du fait de l'hétérogénéité de prise en charge du régime général, les deux plus gros postes de dépenses du régime sont le dentaire et l'optique.



69%
de la prise en charge dentaire est associée à des prothèses



Accord Prévoyance Complémentaire santé salarié
Couverture responsable

ma PRÉVOYANCE by SAFRAN

Un haut niveau de couverture

Répartition de la prise en charge moyenne (chiffres 2012 – exercice 2011)

Ma prévoyance santé	Ma prévoyance santé+
Sécurité Sociale 43.61%	Sécurité Sociale 40.09%
Complémentaire 50.01%	Complémentaire 55.03%
Reste à charge 6.38%	Reste à charge 4.88%

La démarche Mutualiste.

La complémentaire santé est un contrat global Safran, géré par l'UNPMF (La Mutualité française). Suivant votre entreprise ou votre établissement, vous êtes adhérents, au titre de ce contrat général, à une mutuelle de proximité, qui assure la gestion de votre dossier. Vous pouvez choisir de vous investir dans la gouvernance de votre mutuelle de proximité. Vous pouvez vous rapprocher de vos délégués CFDT, pour tout renseignement à ce sujet.





Accord Prévoyance

Incapacité, invalidité, décès

ma PRÉVOYANCE by SAFRAN

Ayants droits du Capital Décès

La désignation des ayants droits de votre capital décès est de **votre responsabilité**.

Vous désignez la ou les personnes de votre choix. N'oubliez pas d'y penser et de le modifier, le cas échéant, lorsque **des changements** interviennent **dans votre vie personnelle**.

Pour que ces modifications soient effectives, vous devez renseigner et envoyer par lettre simple à l'adresse indiquée le formulaire « désignation du bénéficiaire » (à télécharger sur le site, onglet documents à télécharger)

A défaut de désignation explicite, le capital décès est versé suivant la règle ci-dessous.

Conjoint ou assimilé Enfants à part égales Parents Grands-parents À défaut, héritiers

VOS REPRESENTANTS CFDT A LA COMMISSION DE SUIVI:

- Marc AUBRY / marc.aubry@cfdt-snecma.fr
- Philippe CELESTIN / philippe.celestin@cfdt-snecma.fr
- Jean-Marc LAVOIX / jean-marc.lavoix@cfdt-herakles.fr



Accord Prévoyance

Incapacité, invalidité, décès

ma PRÉVOYANCE by SAFRAN

Cotisations

Une assurance Obligatoire qui couvre **chaque salarié**, pour que le salarié ou ses ayants droits puissent faire face aux accidents de la vie.

FINANCEMENT DU RÉGIME.



- Sociétés du groupe Safran
- Salariés

Le fonds social Safran est alimenté chaque année par une partie du solde créditeur du régime de prévoyance (gros risque + petit risque).

Cette dotation est complétée par des dons. **L'administrateur CFDT au CA Safran verse ses jetons de présence au fonds de prévoyance Safran.**

Pour 2012, ce don a représenté plus de 10% des dépenses engagées.



Retrouver toutes les informations
et le texte intégral de l'accord sur :

ma PRÉVOYANCE by SAFRAN

www.maprevoyancebysafran.fr
Mot de passe : **SAFRANPREV09**

Accord Prévoyance

Incapacité, invalidité, décès

INCAPACITÉ, INVALIDITÉ, DÉCÈS

ma PRÉVOYANCE by SAFRAN

Une garantie pour faire face
aux accidents de la vie, pour
accompagner le salarié ou sa famille.



Cfdt:
métallurgie

coordination Safran



Accord Prévoyance

Incapacité, invalidité, décès

ma PRÉVOYANCE by SAFRAN

Incapacité

En cas d'arrêt de travail prescrit par un médecin, les indemnités journalières, complétées conventionnellement par l'entreprise permettent de maintenir 100% du salaire.

La durée de prise en charge, fonction de l'ancienneté et du statut du salarié, est cependant limitée.

Pour les arrêts de longue durée, c'est le régime prévoyance Safran qui prend le relai, pour garantir un niveau de revenu complétant la prise en charge dite d'incapacité temporaire de travail de la Sécurité Sociale.

INCAPACITÉ TEMPORAIRE	GARANTIES EN % DU SALAIRE ANNUEL BRUT*
Salarié sans enfant à charge	80% (soit environ 95% du net)
Salarié avec 1 enfant à charge ou plus	85% (soit environ 100% du net)

* y compris les prestations versées par la sécurité sociale et dans la limite de 100% du salaire net

L'incapacité temporaire ne peut excéder une durée totale de 3 ans.



Accord Prévoyance

Incapacité, invalidité, décès

ma PRÉVOYANCE by SAFRAN

Invalidité

L'invalidité permanente est l'impossibilité pour un salarié d'exercer un travail identique à son activité antérieure à la maladie ou l'accident.

LES 3 CATÉGORIES D'INVALIDITÉ.

La sécurité sociale distingue 3 catégories d'invalidités

- 1^{re} Catégorie : Assuré invalide capable d'exercer une activité réduite rémunérée.
- 2^{ème} Catégorie : Assuré invalide incapable d'exercer une activité rémunérée.
- 3^{ème} Catégorie : Assuré invalide incapable d'exercer une activité rémunérée et dans l'obligation d'avoir recours à l'assistance d'une tierce personne.

C'est le médecin conseil de la Sécu qui reconnaît l'état et la catégorie d'invalidité. La garantie invalidité permet aux salariés reconnus de percevoir une rente, qui s'ajoute à la pension sécu, et garantit le maintien d'un revenu minimal.

INVALIDITÉ PERMANENTE	GARANTIES EN % DU SALAIRE ANNUEL BRUT*		
	1 ^{re} catégorie	2 ^{ème} catégorie	3 ^{ème} catégorie
Salarié sans enfant à charge	48%	80%	85%
Salarié avec 1 enfant à charge ou plus	52%	85%	90%

* y compris les prestations versées par la sécurité sociale et dans la limite de 100% du salaire net

En cas d'invalidité absolue et définitive, le salarié reconnu peut percevoir, par anticipation, le capital décès majoré.



Accord Prévoyance

Incapacité, invalidité, décès

ma PRÉVOYANCE by SAFRAN

Décès

En cas de décès du salarié, les ayants droits (Cf recto) perçoivent un secours suivant la formule prédéfinie par le salarié ou choisie par le(s) bénéficiaire(s) de la garantie décès.

4 formules sont proposées, allant du capital décès majoré, à des formules mixtes capital / rentes (conjoint et/ou éducations enfants). La formule du capital majoré est retenue le plus souvent.

FORMULE 1 CAPITAL DÉCÈS MAJORÉ

Célibataire, veuf, divorcé, sans enfants à charge	250%
Marié, sans enfants à charge	325%
Assuré célibataire, veuf, divorcé, ayant un enfant à charge	375%
Assuré marié, ayant un enfant à charge	450%
Majoration par enfant à charge supplémentaire	+125%

En cas de décès accidentel, le capital décès et les rentes éducation sont majorées de 50%. La majoration ne s'applique pas notamment en cas d'accident sous l'emprise de l'alcool ou de produits stupéfiants, de suicide,

En cas de décès simultané du conjoint, le régime verse aux enfants à charge un capital décès supplémentaire correspondant au capital majoré





Accord Prévoyance Complémentaire santé salarié Cotisations et ayants droits

ma PRÉVOYANCE by SAFRAN

Ma Prévoyance santé Ou ma prévoyance santé + ?

Tous les 3 ans, au 1^{er} janvier (prochain RdV 1^{er} janvier 2016), et sous réserve d'en effectuer la demande avant le 31 octobre (2015), vous pouvez décider de souscrire ou de résilier le régime optionnel. Cette demande est possible à tout moment, en cas de changement de votre situation familiale ou administrative, sous réserve de fournir les justificatifs.

80% des salariés du groupe Safran ont choisi le niveau de couverture maximal, en souscrivant au régime optionnel Ma prévoyance santé +.

VOS REPRESENTANTS CFDT A LA COMMISSION DE SUIVI:

- Marc AUBRY / marc.aubry@cfdt-snecma.fr
- Philippe CELESTIN / philippe.celestin@cfdt-snecma.fr
- Jean-Marc LAVOIX / jean-marc.lavoix@cfdt-herakles.fr



Accord Prévoyance Complémentaire santé salarié Cotisations et ayants droits

ma PRÉVOYANCE by SAFRAN

Cotisations

Une complémentaire santé comportant un régime obligatoire (Ma prévoyance santé) et un régime optionnel (Ma prévoyance santé +)

Ma Prévoyance santé.

Régime obligatoire cofinancé par l'entreprise et les salariés (50/50) Des cotisations solidaires :

- Part variable proportionnelle au salaire.
- Prise en compte de la situation familiale.
- Contribution au régime des retraités.

Ma Prévoyance santé +

Une option facultative, intégralement financée par les salariés.



Retrouver toutes les informations
et le texte intégral de l'accord sur :

ma PRÉVOYANCE by SAFRAN

www.maprevoyancebysafran.fr
Mot de passe : **SAFRANPREV09**

Accord Prévoyance Complémentaire santé salarié Cotisation et ayants droits

ma PRÉVOYANCE by SAFRAN

MUTUELLE DES SALARIÉS

Une complémentaire santé
obligatoire de haut niveau,
qui couvre le salarié et sa famille.



coordination Safran



**Accord
Prévoyance** Complémentaire santé salarié
Cotisations et ayants droits

ma PRÉVOYANCE by SAFRAN

Conjoints et enfants à charge

Sont considérés comme conjoint :

- Le partenaire lié au salarié par le mariage.
- Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité.
- Le concubin sur déclaration sur l'honneur du salarié et justificatif d'un domicile commun.

Enfants à charge

Sont ayants droits les enfants du salarié, ou de son conjoint qui sont :

- A charge au sens de la Sécurité Sociale et vivent au foyer.
- Âgés de moins de 26 ans et étudiants à plein temps, apprentis (ou équivalent) ou demandeurs d'emploi (pendant une durée maximale d'un an).
- Handicapés* et dans l'impossibilité permanente d'exercer une activité rémunérée et percevant à ce titre des allocations.
- Handicapés* avec un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80% et justifiant d'une rémunération inférieure ou égale à 80% du Smic.

(*) sans limite d'âge



**Accord
Prévoyance** Complémentaire santé salarié
Cotisations et ayants droits

ma PRÉVOYANCE by SAFRAN

Ayants droits Les différentes catégories

Notre contrat complémentaire santé comporte 3 catégories, fonction de la structure familiale.

• Catégorie ISOLÉ

- Vous êtes célibataire, veuf, divorcé ou séparé de corps
- Vous êtes en couple, et votre conjoint et vos enfants . sont couverts par un autre régime obligatoire.

• Catégorie DUO +

- Vous êtes en couple sans enfant à charge.
- Vous êtes célibataire, veuf, divorcé ou séparé de corps avec un ou plusieurs enfants à charge.
- Vous êtes en couple avec un ou plusieurs enfants à charge.

• Catégorie FAMILLE

- Vous êtes en couple avec un ou plusieurs enfants à charge.



**Accord
Prévoyance** Complémentaire santé salarié
Cotisations et ayants droits

ma PRÉVOYANCE by SAFRAN

Régime d'accueil "enfants"

Ce régime est ouvert aux enfants qui ne sont plus ayants droits du salarié.

- Peuvent y adhérer les enfants d'un salarié ou de son conjoint, qui ne sont plus étudiants, jusque à 26 ans et qui :
- N'exercent pas une activité donnant lieu à une rémunération supérieure ou égale au Smic (sur une base annualisée).
 - Ou sont inscrits comme demandeurs d'emploi depuis plus d'un an et ne perçoivent aucune rémunération.

Les adhérents au régime d'accueil enfant bénéficient de la même couverture que celle des salariés, moyennant une cotisation mensuelle spécifique.





Accord Prévoyance

Secours, solidarité

ma PRÉVOYANCE by SAFRAN

Le Fonds social Safran

Le fonds social prévu par l'accord de prévoyance Safran est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2010.

Deux Missions

La prise en charge de certaines dépenses liées à la santé, lorsqu'elles mettent le salarié ou le retraité en difficulté financière.

Le choix et la conduite d'actions de prévention et d'éducation à la santé.

La commission sociale est composée de représentants des salariés (2 par organisation syndicale signataire de l'accord), et pour 1/3 par des représentants désignés par la Direction du Groupe. Ses décisions sont prises à la majorité simple.

VOS REPRÉSENTANTS CFDT À LA COMMISSION SOCIALE :

- Rémy DUPUIS /
remy.dupuis@cfdt-sagem.fr
- Christian MONDHEIL /
christian.mondheil@cfdt-turbomeca.fr



Accord Prévoyance

Secours, solidarité

ma PRÉVOYANCE by SAFRAN

Fonds social Safran en 2012

- 4 Réunions de la commission sociale
- 43 demandes d'aides exceptionnelles étudiées
- 30 réponses favorables
- 90 000 € attribués

Le fonds social Safran est alimenté chaque année par une partie du solde créditeur du régime de prévoyance (gros risque + petit risque).

Cette dotation est complétée par des dons. **L'administrateur CFDT au CA Safran verse ses jetons de présence au fonds de prévoyance Safran.**

Pour 2012, ce don a représenté plus de 10% des dépenses engagées.



Retrouver toutes les informations
et le texte intégral de l'accord sur :

ma PRÉVOYANCE by SAFRAN

www.maprevoyancebysafran.fr
Mot de passe : **SAFRANPREV09**

Accord Prévoyance

Secours, solidarité

LES FONDS SOCIAUX, & SECOURS

ma PRÉVOYANCE by SAFRAN

Un outil pour accompagner
des prises en charge individuelles
ou au service de la prévention.



coordination Safran



Accord Prévoyance

Secours, solidarité

ma PRÉVOYANCE by SAFRAN

Les fonds sociaux

Même avec le niveau élevé de couverture du régime de prévoyance, que ce soit sur le régime Incapacité, Invalidité, Décès des actifs ou sur les régimes de complémentaire santé (actifs et retraités), **certaines situations justifient socialement des prises en charge particulières**, sous la forme de secours adaptés aux situations individuelles.

Pour y faire face, l'accord prévoyance Safran définit les procédures et des moyens permettant de prendre en charge ces demandes particulières.

C'est ainsi que le salarié ou le retraité concerné est susceptible de bénéficier du soutien :

- De la commission sociale de sa mutuelle
- Du fonds social spécifique Safran
- Du fonds de secours gros risque



Accord Prévoyance

Secours, solidarité

ma PRÉVOYANCE by SAFRAN

Secours "Gros risque"

Si la demande concerne des difficultés liées à une diminution sensible de revenus, une situation de handicap, une aide ponctuelle dans la vie quotidienne.

Elle s'inscrit dans le cadre d'un secours associé au contrat gros risques (Incapacité, Invalidité, décès) La demande doit alors être adressée à l'action sociale de Novalis Prévoyance.



01 58 82 62 32

Quelques exemples d'aides

- Aides exceptionnelles liées à un accident de santé ou au deuil d'un proche.
- Aide ponctuelle à la vie quotidienne
- Accompagnement du handicap (vie scolaire, appareillage, équipement, vacances, ...)



Accord Prévoyance

Secours, solidarité

ma PRÉVOYANCE by SAFRAN

Secours "frais de santé"

Si la demande concerne **des dépenses de santé avec un reste à charge important** au regard de votre situation personnelle, elle doit être instruite par la commission sociale de votre mutuelle de proximité.

L'assistance à domicile

Il s'agit d'apporter, en cas de besoin, une assistance à domicile permettant de faire face aux aléas de la vie quotidienne.

L'assistance intervient 24h/24, sur simple appel téléphonique au numéro figurant sur votre carte mutualiste.

Sa mise en œuvre est appréciée par l'assistant (durée et montant de prise en charge), selon la nature et la gravité de la situation.

Après décision de la commission sociale de la mutuelle de proximité, et en cas de reste à charge important, au regard de votre situation personnelle, elle établit un dossier de demande d'intervention du fonds social Safran.

